

L'APDP revient sur la 1ère année de la Loi n° 1.565 avec les membres du Data Protection Club

Le 3 décembre dernier, l'APDP a conclu 2025 comme elle l'avait commencée en intervenant auprès des membres de l'Association de Sécurité et de Protection des Données (Data Protection Club) pour faire le point sur une année de conformité en Principauté suite au vote de la Loi n° 1.565.

Devant une quarantaine de délégués à la protection des données et référents de la Place réunis au Monte-Carlo Bay, l'Autorité a notamment évoqué les outils d'aide à la conformité qu'elle avait déjà mis en place (nouveau site Internet, modèles de registres (activités de traitement et violations de données), son assistant virtuel « Céos » et son dernier né « *Je teste mon site* ») et ceux qu'elle envisageait de proposer en 2026, notamment un MOOC et un modèle de registre des activités de traitement pour les sous-traitants.

Créé en 2022, le Data Protection Club a vocation à rassembler les professionnels de la Principauté en charge de la protection des données personnelles.

